



FÉDÉRATION DES ENTREPRISES
DU COMMERCE
ET DE LA DISTRIBUTION

Communiqué de presse

Paris, le 22 avril 2009

Réforme du crédit à la consommation : la FCD souhaite le fichier positif

Le crédit à la consommation, qui représente 140 milliards d'euros en France (soit 13 % de la consommation des ménages), joue un rôle important dans la dynamique de la consommation, particulièrement dans la période actuelle qui se caractérise déjà par une rétractation du nombre de crédits à hauteur de 15 %.

Les enseignes du Commerce de la Distribution sont favorables au crédit responsable et sont prêtes à utiliser tous les moyens pour lutter contre le surendettement : la publicité doit respecter une déontologie stricte et le consommateur doit pouvoir choisir en toute transparence pour recourir ou non au crédit, quelle que soit sa forme ; l'information des consommateurs sur le bon usage des crédits doit être renforcée. Mais il faut rester vigilant pour ne pas créer d'obligations qui, sans régler les questions de fond, alourdiraient inutilement les procédures.

Surtout, la FCD renouvelle son souhait de mettre en place, à l'occasion de la loi, le fichier positif, véritable centrale d'information des encours de crédits. C'est le seul moyen efficace de répondre concrètement à l'obligation faite aux prêteurs de vérifier la solvabilité des emprunteurs et de limiter le surendettement en donnant un outil fiable aux prêteurs. Ce fichier délivrera une information plus complète et plus effective que le fichier FICP qui ne répertorie que les incidents de remboursement. Il doit bien sûr être assorti des garanties indispensables pour le conformer aux exigences de la législation française en matière de protection des données personnelles et de la vie privée.

FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 650 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

Contact : Muriel Hoyaux (FCD) - Tél : 01 44 43 99 01 - Fax : 01 47 20 53 53